

## Confinement en Seine-Saint-Denis : les associations demandent de simplifier les démarches de régularisation des étrangers

Plusieurs associations viennent d'écrire une lettre au préfet pour lui demander de simplifier les démarches de régularisation des étrangers. Elles craignent que les services de l'Etat, déjà débordés avant la crise, n'arrivent à gérer tous les dossiers en temps et en heure après le déconfinement.



Illustration. Les associations proposent de « simplifier les démarches pour désengorger les services de la préfecture ». LP

Par Hélène Haus

Le 13 avril 2020 à 19h16, modifié le 13 avril 2020 à 19h39

Avant le début du confinement, [les étrangers vivant en Seine-Saint-Denis](#) affrontaient déjà un véritable parcours du combattant pour obtenir ou renouveler leurs papiers. Mais la fermeture temporaire de la préfecture de Bobigny risque d'aggraver leur situation. C'est en tout ce que craignent les antennes locales d'associations nationales (Cimade, Ligue des droits de l'homme, Réseau d'éducation sans frontière...) et des syndicats (UD CGT, Sud conseil départemental...) qui viennent d'adresser une lettre au préfet de la Seine-Saint-Denis pour lui demander d'assouplir certaines démarches de régularisation.

« Dans notre département, [il est très compliqué de demander ou de renouveler des papiers en temps normal](#) », rappelle Henriette Zoughebi, membre de RESF et créatrice de la Coopérative des Idées, deux associations signataires du courrier. « Les services de la préfecture sont

débordés, ajoute-t-elle. Nous proposons donc au préfet de simplifier certaines démarches pour désengorger ses services et éviter ainsi que des étrangers se retrouvent laissés de côté car leur dossier n'aura pas pu être pris en compte à temps. »

## **Accumulation de retards**

Après le déconfinement, « vos services risquent de devoir faire face à une situation particulièrement grave créée par l'accumulation des retards antérieurs » auxquels s'ajouteront « ceux produits par la crise sanitaire », écrivent les signataires.

Leurs demandes ? La délivrance automatique « d'un titre de séjour de dix ans à toutes les personnes ayant atteint cinq ans de séjour régulier » ; « le renouvellement automatique de tous les titres temporaires de séjour d'un an par un titre pluriannuel de séjour » afin d'éviter aux demandeurs de renouveler trop régulièrement leurs demandes; « la régularisation avec un titre de séjour pérenne de tous les conjoints d'étrangers en situation régulière, de tous les jeunes engagés dans un parcours scolaire ou de formation, de tous les parents d'enfants scolarisés et de toutes les personnes étrangères pouvant faire valoir une promesse d'embauche, sans autre condition que de prouver l'état-civil, la domiciliation sur le département et la réalité de la situation devant conduire à la régularisation ».

«Il ne faut pas se leurrer. Quand le déconfinement va commencer, la situation des étrangers risque de ne pas être la priorité. Il faut donc s'occuper de cette question dès maintenant. D'autant qu'on sait qu'un grand nombre d'entre eux travaillent dans les métiers en première ligne face à l'épidémie », souffle Henriette Zoughebi.

Contactée ce lundi, la préfecture de Seine-Saint-Denis n'a pas répondu à nos sollicitations. [Dans le cadre de la loi du 23 mars 2020 liée à l'état d'urgence sanitaire](#), il est seulement précisé que tous les titres de séjours expirés entre le 16 mars et le 15 mai seront automatiquement prolongés de trois mois en attendant que la demande de renouvellement puisse être instruite.